



Réforme de la *Loi sur la garde des enfants* Document de consultation | **Inclusion**

Modernisation de la Loi sur la garde des enfants

La *Loi sur la garde des enfants* du Yukon est entrée en vigueur en 1990 et, à l'instar des autres lois votées à la même époque ailleurs au Canada, la Loi actuelle est surtout axée sur la santé et la sécurité des enfants et les responsabilités liées à leur supervision.

Au cours des trois décennies écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Loi, les spécialistes de la petite enfance au Canada et du monde entier ont compris que les enfants avaient aussi d'autres besoins.

Entre autres choses, les enfants ont besoin d'expériences d'apprentissage variées et stimulantes d'excellente qualité pour grandir et s'épanouir.

Les recherches en éducation de la petite enfance ont établi un lien clair entre le bon développement des enfants et les expériences d'apprentissage de grande qualité. Ces apprentissages reposent sur un personnel en éducation de la petite enfance dûment formé, compétent et bien épaulé.

La législation est indispensable à la création d'un système d'éducation de la petite enfance et de services de garde de grande qualité, à la fois inclusif, abordable et accessible.

Importance de l'éducation de la petite enfance

Les investissements en éducation de la petite enfance favorisent le développement des enfants et un avenir sain et heureux pour la société. Les retombées sont optimales lorsque les enfants d'âge préscolaire ont accès à des services de garde et d'éducation de la petite enfance de grande qualité. C'est pendant les premières années de leur vie que les enfants acquièrent les compétences physiques, cognitives et sociales essentielles pour s'engager sur la voie de la santé et de la réussite.

L'apprentissage par le jeu favorise le développement cérébral de l'enfant. Les milieux d'éducation de la petite enfance sont conçus de façon à encourager le jeu, l'émerveillement, l'exploration et la curiosité. Ils encouragent de nombreuses façons le développement des compétences langagières et communicationnelles.

Voici quelques-uns des objectifs des programmes d'éducation de la petite enfance :

- cultiver une identité personnelle et culturelle positive chez l'enfant;
- favoriser l'aménagement de milieux inclusifs qui respectent et valorisent la diversité;
- encourager la création de relations solides avec les autres enfants et le personnel éducatif;
- acquérir dans un cadre enrichissant des notions de littératie et de numératie;
- apprendre avec les autres par le jeu et la curiosité;
- mettre en pratique les habiletés socioaffectives et la résolution de problèmes;
- avoir et cultiver une bonne estime de soi;
- favoriser le bien-être à long terme et l'apprentissage continu;
- améliorer la motricité fine et globale.

Inclusion

Les services de garde sont inclusifs lorsqu'ils tiennent compte des forces et des besoins de chaque enfant.

Lors de consultations antérieures, les participants étaient d'avis que les services de garde du Yukon devaient respecter et valoriser la diversité, en plus de permettre l'inclusion de tous les enfants : les enfants handicapés et les enfants nécessitant un soutien accru ou personnalisé; les enfants et les familles en situation de vulnérabilité; les enfants autochtones, les autres enfants racisés, les enfants de nouveaux arrivants et les minorités parlant une langue officielle.

Les personnes participantes ont aussi dit que les langues et les cultures des Premières Nations du Yukon devaient être intégrées aux activités quotidiennes des services de garde et d'éducation de la petite enfance du territoire.

La réforme de la *Loi sur la garde des enfants* pourrait :

- rendre explicite le principe d'inclusion dans le système des services de garde du Yukon en énonçant ce principe dans les objectifs de la Loi;
- tenir compte des besoins particuliers des enfants handicapés ou de ceux ayant besoin d'une aide supplémentaire, et des besoins des prestataires apportant ce type de services aux familles;
- promouvoir l'intégration de l'apprentissage des cultures et des langues des Premières Nations du Yukon aux services de garde et d'éducation de la petite enfance.

Questions :

1. **Comment peut-on favoriser l'inclusion dans la Loi sur la garde des enfants?**
2. **Quelles sont vos recommandations quant à la promotion de l'intégration des cultures et des langues des Premières Nations du Yukon aux services de garde et d'éducation de la petite enfance?**



Veuillez envoyer vos commentaires à childcareactreview@yukon.ca.